

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
VILLE DES SABLES D'OLONNE



**Registre des Décisions
du Maire
(Article L.2122-22 du CGCT)**

**Pôle Services à la
Population**

**DÉCISION 2022 – 869 – TARIFS DES SERVICES
EDUCATION JEUNESSE**

Le Maire des Sables d'Olonne,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2022 portant délégation d'attributions au Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission Éducation Jeunesse du 23 novembre 2022,

DÉCIDE

Article 1 : D'appliquer les nouveaux tarifs pour les activités Education et Jeunesse à partir du 1^{er} janvier 2023 selon le détail suivant :

RESTAURATION SCOLAIRE:

TARIF REPAS	
ENFANT	3,15 €
ADOLESCENT	3,50 €
ACCUEIL REPAS SOUS PROTOCOLE PAI (PANIER REPAS)	1,72 €
ENSEIGNANT	5,47 €
REPAS LIVRE ECOLE	1,73 €

ACTIVITES ENFANCE:

1- ACCUEIL PERISCOLAIRE (Matin et soir, goûter du soir inclus)		
TARIF SELON QUOTIENT FAMILIAL	Forfait matin	Forfait soir
0-500	0,94€	1,60€
501-700	1,13 €	1,70€
701-900	1,36€	2,13€
901-1200	1,50€	2,30€
> 1200 et QF non communiqué	1,57€	2,39€

2- ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT 3/11 ANS - MERCREDIS			
TARIFS SELON QUOTIENT FAMILIAL	Tarif Journée	Tarif 1/2 journée sans repas	Tarif 1/2 journée avec repas
0-500	6,52€	2,50€	4,48€
501-700	8,13€	3,01€	5,60€
701-900	9,72€	3,76€	6,67€
901-1200	11,26€	4,33€	7,02€
> 1200 et QF non communiqué	11,42€	4,97€	7,10€
Majoration Résident Hors Commune	+25 %	+25 %	+25 %

2- ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT 3/11 ANS - VACANCES SCOLAIRES		
TARIFS SELON QUOTIENT FAMILIAL	Tarif Journée	Tarif 1/2 journée sans repas Uniquement ALSH Armandèche – vacances hiver et printemps 2023
0-500	6,52€	2,50€
501-700	8,13€	3,01€
701-900	9,72€	3,76€
901-1200	11,26€	4,33€
> 1200 et QF non communiqué	11,42€	4,97€
Majoration Résident Hors Commune	+25 %	+25 %

- Le Forfait **Semaine journée complète** se calcule de la façon suivante :
Tarif journée selon tranche Quotient Familial X le Nombre de jours d'ouverture dans la semaine

- Le Forfait **Semaine 1/2 journée** se calcule de la façon suivante :
Tarif 1/2 journée selon tranche Quotient Familial X le Nombre de jours d'ouverture dans la semaine

- Le Forfait **Mensuel Journée complète** se calcule de la façon suivante :
Tarif journée selon tranche Quotient Familial X le Nombre de jours d'ouverture dans le mois. Tarif uniquement appliqué pendant les vacances d'été.

3- MINI CAMP 3/11 ANS Ce tarif s'ajoute au Forfait journée	
TARIF SELON QUOTIENT FAMILIAL	SUPPLEMENT JOURNEE MINI CAMP
0-500	4,37 €
501-700	4,41 €
701-900	4,44 €
901-1200	4,52 €
> 1200 et QF non communiqué	5,87 €
Majoration Résident Hors Commune	+25 %

ACTIVITÉS JEUNESSE:

1- ADO SPHÈRE - Les mercredis et vacances scolaires					
TARIFS SELON QUOTIENT FAMILIAL	Tarif Journée hors tarif repas	Tarif 1/2 journée hors tarif repas	Tarif Repas	FORFAIT SEMAINE <i>(4 demi journées + 1 journée avec sortie) hors tarif repas</i>	SUPPLEMENT JOURNEE MINICAMP <i>(s'ajoute au tarif Journée hors tarif repas)</i>
0-500	1,26 €	0,63€	3,50€	3,77€	3,98 €
501-700	2,52€	1,26€		7,55€	7,96€
701-900	3,77€	1,89€		11,32€	11,94 €
901-1200	5,03€	2,52€		15,09€	15,93 €
> 1200 et QF non communiqué	6,29€	3,14€		18,86€	19,91 €
Majoration Résident Hors Commune	+25 %	+25 %		+25 %	+ 25 %

2- SEJOUR ADOS 14 / 17 ANS (2 semaines)	
TARIF SELON QUOTIENT FAMILIAL	
0-500	83,84 €
501-700	167,68 €
701-900	251,52 €
901-1200	335,36 €
> 1200 et QF non communiqué	419,20 €
Majoration Résident Hors Commune	+50%

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES 11/ 17 ANS - STAGES, SORTIES, POUR ALSH ADOS, PROJET 100 % ADOS OU ACCUEIL JEUNES								
TARIF SELON QUOTIENT FAMILIAL		ACTIVITE A (de 0,01 € à 4.99€)	ACTIVITE B (de 5 € à 9.99€)	ACTIVITE C (de 10€ à 14.99€)	ACTIVITE D (de 15€ à 19,99€)	ACTIVITE E (de 20€ à 24.99€)	ACTIVITE F (de 25€ à 35€)	ACTIVITE G (> 35€)
0-500	Commune	0,52€	1,05€	1,57€	2,10€	2,62€	3,67€	15% du coût de l'activité
	Hors Commune	0,65 €	1,31 €	1,96 €	2,63 €	3,28 €	4,59 €	17 % du coût de l'activité
501-700	Commune	1,05€	2,10€	3,14€	4,19€	5,24€	7,34€	25% du coût de l'activité
	Hors Commune	1,31 €	2,63 €	3,93 €	5,24 €	6,55 €	9,18 €	30% du coût de l'activité
701-900	Commune	1,57€	3,14€	4,72€	6,29€	7,86€	11,00€	35 % du coût de l'activité
	Hors Commune	1,96 €	3,93 €	5,90 €	7,86 €	9,83 €	13,75 €	40 % du coût de l'activité
901-1200	Commune	2,10€	4,19€	6,29€	8,38€	10,86€	14,67€	45 % du coût de l'activité
	Hors Commune	2,63 €	5,24 €	7,86 €	10,48 €	13,58 €	18,34 €	55 % du coût de l'activité
> 1200 et QF non communiqué	Commune	2,62€	5,24€	7,86€	10,48€	13,10€	18,34€	55 % du coût de l'activité
	Hors Commune	3,28 €	6,55 €	9,83 €	13,10 €	16,38 €	22,93 €	65 % du coût de l'activité

Article 2 : En cas de dépassement d'horaire, un **tarif retard** est applicable quelle que soit l'activité. **Ce tarif se substitue au tarif journée.** Le montant de ce **tarif retard** est égal **au prix de la prestation selon le quotient familial multiplié par 2.** Ainsi, pour les accueils de loisirs, le tarif retard correspond au tarif journée X2.

Article 3 : Dans le cadre uniquement des accueils de loisirs lors des vacances scolaires, un tarif spécifique **Absences** est applicable en cas d'absence d'une semaine complète non justifiée. Le montant de ce **tarif Absences** est égal **au prix de la prestation selon le quotient familial multiplié par 3.**

Article 4 : De publier sur le site internet de la collectivité et d'en rendre compte à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision. Il informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait aux Sables d'Olonne, le 22 DEC. 2022

Pour le Maire et par délégation,
Armel PECHEUL



Le Premier Adjoint